



## FICHE DE PRESSE

5 novembre 2015

### La ressource en eau en Lot-et-Garonne : un bilan positif de la campagne d'irrigation 2015 et de nombreuses avancées collectives permettant d'anticiper efficacement les périodes de crise

Aujourd'hui jeudi 5 novembre, s'est tenue la 7<sup>ème</sup> réunion de l'année de l'observatoire de suivi hydrologique, présidée par le préfet Denis Conus, qui a permis de :

- faire le bilan de la campagne d'irrigation de cet été,
- présenter les résultats des nombreuses avancées grâce à un travail collectif,
- dresser les perspectives de travail en vue d'améliorer encore la gestion de l'eau pour la future campagne.

**Irrigation : une campagne 2015 maîtrisée grâce à une structuration favorable de la ressource basée à 75% sur des stockages hivernaux ou des prélèvements sur des axes réalimentés (Garonne, Lot, Système Neste).**

Le travail d'estimation des besoins en eau, en lien avec le réseau des experts « cultures », s'est poursuivi permettant d'évaluer **les consommations d'eau à 114 M m<sup>3</sup> pour l'irrigation**, proche de l'estimation haute théorique de 125 M m<sup>3</sup>. Les consommations ont été, en revanche, très importantes durant le mois de juillet, au-dessus de l'estimation haute.

**Les restrictions prises par le préfet, entre le 7 juillet et le 16 septembre, n'ont concerné que 4% de la sole irriguée départementale, soit 2800 ha sur 66 000 recensés sur l'ensemble du département.** Ces restrictions visaient principalement les secteurs non réalimentés des cours d'eau.

#### **Point « Météo » et incidence sur les cours d'eau**

Avec un déficit pluviométrique de 20%, l'année 2015 reste éloignée des sécheresses de référence de 1976 et 2005 grâce aux pluies de mi-juin et d'août. Une particularité toutefois : un mois de juillet très chaud et très sec (31 jours sans pluie), qui a eu des impacts sur les rendements de maïs et tournesol, à la baisse respectivement de 4 et 21% par rapport à la moyenne 2010-2014.

Les premières dégradations ont été visibles en juin. Les pluies de la mi-juin ont permis une remontée des débits, mais qui sont passés en dessous des seuils d'alerte à la fin du mois. En juillet, persistent des débits faibles et la multiplication des ruptures d'écoulement et assecs sur les axes non réalimentés, sous l'effet conjugué de l'absence de pluie et de la chaleur. Certains cours d'eau (Lède, Masse de Prayssas) sont restés, presque tout le mois, sous le débit de crise. La situation s'est améliorée en août sur certains bassins, grâce aux pluies régulières, sans toutefois permettre de remonter au dessus des débits d'objectif.

**Le travail, mené collectivement, s'est poursuivi en 2015 et a permis de nouvelles avancées**

- **Amélioration de la connaissance des besoins et de la ressource : finalisation du travail d'adéquation entre les besoins d'irrigation et les ressources en eau disponibles par bassin versant**

Ce travail montre que les besoins en irrigation peuvent être couverts sur la majorité des bassins avec les ressources existantes. (Détail en pages 3 et 4 ci-après)

Subsiste néanmoins une faiblesse sur certains bassins où le déficit cumulé de ressource pour satisfaire les besoins d'irrigation en estimation valeur haute est estimé à 4,5M m<sup>3</sup> (Avance, Boudouyssou, Lède, Lisos, Ourbise, Tolzac et Trec Canaule).

L'enjeu des réflexions collectives engagées est de réduire la vulnérabilité relative constatée en développant de nouvelles ressources, individuelles et collectives, et en optimisant toutes celles existantes. Depuis 2011, dans le cadre du plan départemental des plans d'eau 74 créations de plans d'eau individuels ont été autorisées représentant un volume supplémentaire de 1,8 M de m<sup>3</sup>.

- **Application de l'arrêté cadre « rénové » de juin 2014 : les restrictions prévues par cet arrêté ont été systématiquement mises en œuvre, dès que les valeurs seuils ou les ruptures d'écoulement étaient observées.**

Complètement restructuré en 2014, puis modifié en juin 2015 (pour tenir compte de l'étude du BRGM sur la connexion des cours d'eau de la bande des 100 m de la Gupie) cet arrêté cadre permet :

- une gestion très fine sur 24 zones (qui a permis de limiter les mesures essentiellement aux zones non réalimentées des cours d'eau),
  - une concertation renforcée rythmée par l'évolution de la situation (fréquence des réunions de l'observatoire hydrologique fixée tous les 15 jours),
  - une prise en compte de l'état des écoulements des cours d'eau non réalimentés,
  - une mesure de la portée des restrictions par un affichage transparent de l'estimation des surfaces impactées.
- **Un travail de terrain avec les ASA, gestionnaires des retenues collectives : mise en place, pour la 1<sup>ère</sup> année, de l'envoi quotidien des données de débits des stations de la DREAL et de la CACG.**

9 visites de terrain ont permis :

- pendant l'été, de vérifier la fiabilité des stations et indicateurs d'état du milieu et de s'entendre collectivement sur des objectifs réalistes, de soutien d'étiage au regard des besoins de l'irrigation, du milieu et des capacités des retenues ;
- après l'été, sur les bassins de la Masse de Prayssas et du Tolzac, de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique de la retenue jusqu'à la station de mesure avec l'objectif d'affiner la gestion estivale des lâchers d'eau et de confirmer le bon fonctionnement des stations

Ce travail avec les ASA est essentiel car il permet d'améliorer la gestion des systèmes réalimentés, enjeu majeur permettant de limiter l'occurrence des crises et d'augmenter les débits des cours d'eau, et donc de limiter les restrictions de prélèvements. Des modalités de gestion prévisionnelle sont à construire de manière partagée en mettant à profit les constats de cette campagne notamment en rapprochant :

- les volumes ayant manqués aux stations pour satisfaire les débits objectif et débits de crise
- de ceux restant dans les retenues en fin de campagne.

- **Des contrôles des points de prélèvements d'irrigation réalisés sur 7 bassins : la réglementation respectée dans la majorité des cas**

Les contrôles estivaux, réalisés dans un climat serein chez 45 irrigants, mettent en évidence un respect de la réglementation sur la majorité des points contrôlés (autorisation, comptage, débit réservé). Les non conformités relevées ont fait l'objet d'efforts significatifs de régularisation (notamment pour les compteurs).

### **Des perspectives d'amélioration : consolider le réseau de suivi, améliorer les connaissances et la gestion des retenues collectives**

- **Consolidation du réseau de suivi : des solutions pour fiabiliser les indicateurs d'observation des milieux et la prise de mesures doivent être identifiées avant l'étiage prochain.**

La saison 2015 a, en effet, montré la nécessité de modifier les indicateurs d'état de la ressource pilotant les bassins du Ciron et de l'Avance, de la Tareyre et de l'Ourbise.

- **Amélioration des connaissances : 2 objectifs d'étude identifiés**

Il s'agit de :

- la poursuite de l'analyse des plans d'eau, situés dans la bande des 100 m potentiellement soumis aux mesures de limitation. Il est proposé de conduire l'étude sur le bassin de la Lède en 2016, avec l'appui du BRGM (comme cela a été conduit en 2015 sur la Gupie) ;
- la connaissance du fonctionnement hydraulique pour améliorer l'efficacité de gestion sur la Séoune et sur la Masse de Prayssas.

- **Amélioration de la gestion des retenues collectives avec une fonction de réalimentation**

Dans la mesure où il existe une marge de manœuvre sur certains bassins dans le pilotage des lâchers d'eau, un travail partenarial avec les gestionnaires \* est proposé pour :

- affiner les besoins mensuels d'irrigation,
- fixer des objectifs réalistes de soutien d'étiage au regard des possibilités des retenues,
- piloter les lâchers d'eau, au travers d'outils simples de gestion actualisés en cours de campagne,
- étudier la possibilité technique et financière d'automatisation, des lâchers et d'équipements de suivis, des axes réalimentés afin de faciliter la tâche difficile des gestionnaires.

*\*Une réunion de travail réunissant les gestionnaires ainsi que la chambre d'agriculture et le syndicat départemental des collectivités irrigantes, sera prochainement programmée afin de partager ces enjeux.*

---

## Conclusion

Depuis 2013, de nombreux outils ont été construits et partagés avec les membres de l'observatoire :

- identification territoriale des assolements irrigués,
- évaluation des besoins en eau d'irrigation et répartition mensuelle,
- inventaire de la ressource en eau disponible,
- adéquation par bassin versant entre les besoins d'irrigation et la ressource existante,
- gestion dynamique de la campagne :
  - observation journalière des débits et diffusion à tous les partenaires,
  - évaluation des consommations d'irrigation,
  - suivi des stocks d'eau restant dans les retenues,
- construction d'outil de gestion prévisionnelle des retenues collectives,
- refonte de l'arrêté cadre de « gestion de crise », affiné sur 24 sous bassins.

La communication a par ailleurs été renforcée à l'égard des irrigants.

Des contrôles du respect des réglementations en matière d'irrigation ont été conduits tout au long de la période d'irrigation.

---

## Irrigation en Lot-et-Garonne : amélioration de la connaissance des besoins et de la ressource

Depuis 2013, la direction départementale des territoires a engagé un travail important d'objectivation de données sur la connaissance territoriale. **L'ambition de ce travail est de partager des données objectives, d'accompagner la mise en œuvre de la réforme des volumes prélevables, d'apporter un éclairage aux réflexions prospectives de développement des filières agricoles et de proposer les mesures adaptées à la gestion de crise.**

Les données recensées concernent :

- les assolements irrigués et la répartition des surfaces par nature de culture irriguée,
- les besoins en volume d'eau et leur répartition mensuelle pendant la période d'irrigation,
- les ressources (retenues individuelles, collectives, prélèvements en nappes et cours d'eau),
- l'adéquation besoins/ressources par sous bassin versant.

## Ce travail se fait en 5 étapes

### **Etape 1 : évaluer les surfaces irriguées par sous bassin versant à partir des déclarations PAC**

L'idée est d'utiliser les déclarations PAC pour pouvoir actualiser annuellement l'estimation des surfaces irriguées. Les déclarations PAC ne faisant pas état des surfaces irriguées, il a donc été procédé à une comparaison de ces surfaces recensées lors du RGA2010 et des surfaces estimées à partir des déclarations des îlots de cultures PAC 2010 pour en déduire des ratios de surfaces irriguées par culture. Ces ratios sont appliqués aux assolements déclarés annuellement au titre de la PAC. Cette base est donc actualisée chaque année, et permet d'avoir une approche de gestion pour chacun des 21 sous bassins versant du département.

### **Etape 2 : estimer les besoins en irrigation et leur répartition mensuelle**

Un travail partagé avec un réseau d'experts « cultures ou filières », a permis d'estimer pour chaque culture la répartition théorique mensuelle des besoins en année normale. Ces volumes cumulés sur l'ensemble d'un sous bassin permettent d'obtenir une estimation (dans une fourchette valeur basse/valeur haute) des besoins d'irrigation à couvrir en fonction de la configuration pédologique.

La connaissance de la répartition mensuelle des besoins et le travail réalisé en temps réel lors de la campagne d'irrigation avec le réseau d'experts « cultures » permettent d'anticiper les crises, d'adapter la gestion des retenues collectives aux besoins restant à couvrir et de prendre d'éventuelles mesures de restrictions des prélèvements avec des dérogations pour les cultures à fort enjeu.

### **Etape 3 : réaliser l'inventaire des ressources en eau potentiellement mobilisables sur chaque sous bassin**

En 2014, a été entrepris l'actualisation de l'inventaire des ressources en eau, potentiellement sollicitées pour l'irrigation, à partir des bases de données ouvrages (retenues) et prélèvements. Ont ainsi été inventoriés : les retenues individuelles, les retenues collectives, les prélèvements en cours d'eau réalimentés, les prélèvements en nappes (puits et forages) et les prélèvements en cours d'eau non réalimentés

### **Etape 4 : mesurer l'adéquation des besoins en irrigation avec les ressources**

Pour chaque sous bassin, la comparaison des besoins en irrigation et de la ressource potentiellement mobilisable permet d'appréhender l'adéquation besoins/ressources. Ces données peuvent éclairer les stratégies de développement des différentes filières dans une approche territoriale et économique.

### **Etape 5 : anticiper et prévenir les crises, éviter les restrictions**

Il revient aux organismes uniques (OU) de proposer des plans de répartition des prélèvements respectant les volumes prélevables afin d'éviter les crises et les mesures de restrictions. La répartition des surfaces irriguées, la connaissance des besoins mensuels doivent permettre aux OU d'adopter une gestion dynamique, d'anticiper les crises, de partager les consignes de gestion des ouvrages de réalimentation, et, lorsqu'il y a restriction, de convenir des dérogations pour certaines cultures à fort enjeu économique. La connaissance de la répartition des surfaces irriguées permet également d'apprécier la portée des mesures de gestion de crise. De même, la connaissance de la répartition mensuelle des besoins permet aux gestionnaires des retenues collectives de piloter la gestion des lâchers, en fonction de l'état de la retenue.

#### CONTACTS PRESSE

*Marie-Claude BOUSQUIER*

 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50

[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

*Joëlle MEURISSE*

 05 53 77 61 83

[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)

[www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)



[@prefet47](https://twitter.com/prefet47)